
Politique culturelle

de la

Commission scolaire des Bois-Francs

Mai 2007

FAIS-MOI VOIR...



COMMISSION SCOLAIRE
DES BOIS-FRANCS

Certains extraits de cette politique ont été inspirés et adaptés à partir des politiques culturelles suivantes :

Politique de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin, mars 2002
Politique de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke, janvier 2005
Politique de la Commission scolaire des Patriotes, avril 2002
Politique de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, janvier 2005
Politique de la Commission scolaire des Sommets, mai 2004
Politique de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets, juin 2004
Politique de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, octobre 2003



Le château fort
Maxime Beaudoin
1^{re} année
2006



TABLE DES MATIÈRES

Mot de la directrice générale	2
Préambule	3
Sur quoi s'appuie la politique culturelle ? Fondements	4
Qu'est-ce que la culture ? Définition	6
Pourquoi une politique culturelle ? À qui s'adresse-t-elle ? Raisons et destinataires	7
Qu'est-ce que la politique culturelle privilégiée ? Axes et orientations	8
Qui fait quoi ? Rôles et responsabilités	9
Conclusion	11
Bibliographie	12



MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

*Le sens des mots
La magie des sons et des images*

*La force de l'histoire
Une politique culturelle...
Un engagement de notre organisation*

Le sens des mots pour comprendre et exprimer ce monde pluraliste dans lequel nous vivons;

La magie des sons et des images pour peupler et stimuler notre imaginaire;

La force de l'histoire pour donner un véritable sens à la vie;

Politique culturelle • page 2

La culture, voilà ce que nous nous engageons à transmettre, de mille et une façons, à nos jeunes!

La culture est une véritable fenêtre ouverte sur la vie. Elle permet de porter un regard sur la richesse du passé, de s'imprégner du présent et de marquer l'avenir. Initier les jeunes esprits à la culture, c'est leur offrir un bagage de connaissances et de nouvelles références indispensables à leur développement. Outillés de la sorte, ils développeront leurs propres goûts, un meilleur jugement, une fine analyse et un sens critique unique.

Ainsi, les jeunes pourront s'initier à ce qu'André Malraux appelait un « musée imaginaire ». Cet indispensable musée de l'esprit qui leur permettra de s'ouvrir aux grandes réalisations de l'activité humaine, de comprendre le monde et d'exprimer ce qu'ils sont.

En veillant à intégrer de façon harmonieuse la dimension culturelle au projet éducatif de l'école, c'est un éveil à l'effervescence de la création et de l'expression artistique que nous rendons possible. Collectivement, engageons-nous à nourrir les esprits, à laisser jaillir la créativité et à saluer les élans créateurs.

Avec ses femmes et ses hommes engagés dans l'éducation des jeunes et porteurs d'une immense richesse culturelle, avec ses bibliothèques et ses lieux de création et d'expérimentation, l'école est une voie privilégiée d'accès à la culture. Faisons en sorte de toujours alimenter la flamme pour faire de nos jeunes, à leur tour, des passeurs culturels.

*Louise Savard
Directrice générale
Commission scolaire des Bois-Francs*



Printemps
Valérie Hince
3^e secondaire
2006

PRÉAMBULE

« La culture pour se donner des racines et des ailes »¹

Monique Le Pailleur



Un jour, j'ai ouvert les yeux
Arianne D. Lavoie
5^e secondaire
2005

La Commission scolaire des Bois-Francs reconnaît que la culture fait partie intégrante de sa mission éducative. En plaçant l'élève au cœur de ses préoccupations, la Commission scolaire tient à reconnaître et à soutenir le développement culturel dans les apprentissages des jeunes, tel qu'il est préconisé dans le Programme de formation de l'école québécoise.

Conséquemment, elle accorde une place privilégiée :

- à la dimension culturelle dans tous les programmes d'études;
- à l'enseignement des disciplines liées à la culture que sont la langue, les arts et l'histoire;
- aux ressources culturelles et à la pratique d'activités culturelles.

Si la Commission scolaire reconnaît qu'il existe déjà une vie culturelle dans ses établissements et en encourage la continuité, c'est en se dotant d'une politique culturelle qu'elle considère le rôle actif qu'elle a à jouer auprès de ses élèves, de son personnel et de ses nombreux partenaires.

En s'appropriant cette politique, tous et chacun pourront ainsi contribuer à aider l'élève à trouver ses racines, à s'inspirer du passé et à s'imprégner de la culture qui est la sienne. Par ailleurs, « ...en stimulant sa curiosité et sa motivation, nous lui donnerons des ailes, accueillerons ses émotions et l'aiderons à s'inscrire consciemment dans une culture vivante à laquelle l'élève participe déjà ».²

¹ LE PAILLEUR, Monique. *La culture pour se donner des racines et des ailes*, Québec Français, n° 121, printemps 2001, p. 30-33.

² *Id.*

SUR QUOI S'APPUIE LA POLITIQUE CULTURELLE ?

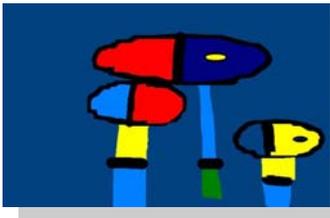
Fondements

Politique culturelle • page 4

En ce début de 21^e siècle, alors que notre tissu social s'est complexifié, il nous faut viser le rehaussement culturel* dans nos interventions et amener l'élève à développer sa vision du monde.

Une meilleure connaissance de sa culture ne permet-elle pas à l'être de mieux comprendre le présent et de préparer l'avenir? Pour y arriver, il faudra définir et présenter la culture à l'élève, afin de l'amener à avoir « une meilleure compréhension de l'héritage du passé »³; cela l'aidera à prendre position de façon plus réfléchie au regard des grands enjeux sociaux. Par l'écriture de cette politique, la Commission scolaire espère en favoriser l'actualisation. Par conséquent, se donner une vision commune est indispensable et les assises de la politique culturelle de la Commission scolaire des Bois-Francs reposent sur plusieurs fondements.

D'abord, dans sa politique culturelle *Notre culture, notre avenir*, votée en 1992, le gouvernement du Québec détermine une de ses orientations majeures : « Renforcer l'éducation et la sensibilisation aux arts et à la culture » en reconnaissant l'école comme « voie privilégiée d'accès à la culture ».



À la manière de Miró
Normand Roberge
2^e année
2006

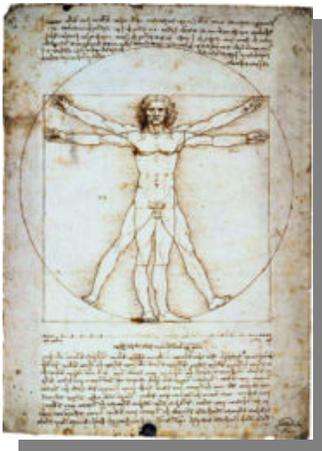
De plus, une relecture de nombreux textes officiels tels que *Préparer les jeunes au 21^e siècle*, le *Programme de formation de l'école québécoise*, les *États généraux sur l'éducation et Réaffirmer l'école*, permet de retracer le fil conducteur de la

* REHAUSSEMENT CULTUREL : enrichissement du contenu culturel en prenant en compte l'histoire et les questionnements propres à chaque discipline, en accordant une place privilégiée aux disciplines naturellement porteuses de culture (langues, arts et histoire) et en favorisant la fréquentation des artistes, des écrivains et des institutions culturelles et la pratique d'activités culturelles.

³ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. *Programme de formation de l'école québécoise, éducation préscolaire, enseignement primaire*, 2001, p. 4.



œuf de Pâques
Joannie Beaudoin
2^e année
2006



L'Homme de Vitruve
Léonard de Vinci
1492

pensée qui souhaite inscrire la dimension culturelle dans le nouveau curriculum offert aux jeunes. Cela s'est traduit par un rehaussement du niveau culturel dans le Programme de formation. « L'école doit offrir aux élèves de nombreuses occasions de découvrir, d'apprécier ses manifestations dans les sphères de l'activité humaine au-delà des apprentissages précisés dans les programmes d'études. »⁴

D'autre part, s'ajoute à cela la Loi sur l'instruction publique qui précise, par l'article 220, que la Commission scolaire doit informer la population de son territoire des services éducatifs et culturels qu'elle offre et rendre compte de leur qualité. De plus, les écoles et les centres de formation doivent collaborer au développement social et culturel de la communauté qu'ils desservent, tel que le stipulent les articles 36 et 97.

Finalement, le 2 novembre 2000, à l'occasion de la signature de la Déclaration éducation-culture intitulée *Pour les jeunes, l'école et la culture*, le ministère de l'Éducation et celui de la Culture se sont dotés d'un plan d'action *Éducation-Culture*, favorisant l'établissement de liens culturels entre les écoles et les partenaires culturels et incitant les commissions scolaires à développer une politique culturelle.

Élaborée dans le respect des droits individuels et collectifs, la présente politique détermine les principes, les objectifs et le partage des responsabilités dont les différentes intervenantes et les différents intervenants en matière de culture devront tenir compte.

⁴ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. *Programme de formation de l'école québécoise, éducation préscolaire, enseignement primaire*, 2001, p. 4.



QU'EST-CE QUE LA CULTURE?

Définition

La culture est un univers si vaste et tellement près des préoccupations personnelles de chacun qu'elle ne peut se prêter à une vision univoque. Ce n'est d'ailleurs pas le but recherché ici.

Cependant, force est de constater que certaines définitions correspondent à des conceptions assez communes de la culture pour que l'on puisse dire qu'elles sont partagées par une grande part de la société.

Voici celles qui ont inspiré cette politique culturelle :



Théâtre
Marie-Joëlle Bédard,
Amélie Labbé
5^e secondaire
2007

« La culture, dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. »
(UNESCO)



Œuvre collective
2006

« La culture, c'est en somme notre façon d'être, notre façon de vivre à nous. La culture est une façon de parler, une façon de comprendre et une façon de juger. Elle n'est pas sans influence sur nos comportements les plus fondamentaux. Voilà pourquoi nos enjeux culturels sont étroitement liés à nos enjeux collectifs. »
(Union des artistes)

Dans une perspective éducative, « le concept de culture englobe les manifestations de l'activité de l'intelligence humaine d'hier et d'aujourd'hui : les techniques et façons de faire, les façons de reconnaître et d'estimer le beau, le mode de fonctionnement institutionnel, social et économique, une langue et des arts au cœur du mode de communication et d'expression de chaque peuple ».
(Programme de formation de l'école québécoise)



POURQUOI UNE POLITIQUE CULTURELLE? À QUI S'ADRESSE-T-ELLE?

Raisons et destinataires



Jungle
Émilie Vallières
1^{re} secondaire
2006

« De tous les plaidoyers en faveur de la culture présentés lors de la Commission parlementaire, un point fort, sinon central, se dégage, soit la nécessité que le système scolaire contribue, du primaire à l'université, au développement culturel du Québec [...]

L'accès au monde de la culture et des arts suppose une familiarisation avec les œuvres et l'univers culturel; tout objectif de démocratisation de la culture se tourne donc forcément vers l'école, qui doit jouer un rôle fondamental pour ouvrir la voie aux valeurs culturelles. »

(Politique culturelle du Québec)

La Commission scolaire souscrit, bien sûr, aux grands principes et aux raisons qui ont guidé l'élaboration de la politique culturelle du Québec. Par sa propre politique, elle espère mobiliser le milieu scolaire afin de rehausser le volet culturel, et ce, partout sur son territoire.

Que cette politique suscite la curiosité, devienne un levier, appelle l'engagement et l'implication, soutienne toutes les intervenantes et tous les intervenants et, finalement, ouvre au partenariat, voilà ce que la Commission scolaire espère grandement!

À travers cette politique, la Commission scolaire des Bois-Francis souhaite surtout toucher l'élève, qu'il soit au préscolaire, au primaire, au secondaire, à la formation professionnelle ou à l'éducation des adultes. Mais ce dernier ne vivra des pratiques culturelles authentiques que si les gens qui l'entourent (membres du personnel enseignant, professionnel, de soutien, directions d'établissement, parents, etc.) l'amènent à le faire.

Pour toutes ces raisons, la politique de la Commission scolaire des Bois-Francis veut intéresser tout le personnel, l'interpeller, de façon à ce qu'il devienne source de motivation et d'inspiration pour l'élève.

QU'EST-CE QUE LA POLITIQUE CULTURELLE PRIVILÉGIÉE?

Axes et orientations

À la lumière des propos précédemment énoncés, la Commission scolaire des Bois-Francs entend intervenir selon les quatre grands axes suivants :

- **les arts** : sources de savoir et facteurs de développement de la sensibilité, de la pensée créatrice, esthétique et artistique;
- **l'histoire** : fondement de toute société dont la connaissance éclaire le présent et l'avenir;
- **la langue** : composante première de l'héritage culturel dont la maîtrise est essentielle pour accéder aux autres domaines de la connaissance;
- **les disciplines** : toutes porteuses de culture tant par leur histoire que par les questionnements particuliers qu'elles suscitent.

Ces axes de développement sont les points d'ancrage des orientations visant à répondre aux attentes du milieu en matière de culture. Par cette politique, la Commission scolaire des Bois-Francs propose de :

- développer et valoriser la culture et les arts dans toutes leurs manifestations;
- favoriser le rehaussement culturel dans nos interventions pédagogiques ;
- promouvoir, dans toutes les facettes de notre mission, la maîtrise de la langue française comme élément important du patrimoine culturel;
- encourager la collaboration entre les divers acteurs culturels dans l'école (les élèves, les parents, le personnel, le conseil d'établissement) ainsi qu'entre les établissements et leurs partenaires culturels.



Safari
Chrystelle Vallières
1^{re} secondaire
2005

QUI FAIT QUOI?

Rôles et responsabilités



Musique
Josianne Croteau,
Marina Lambert Gendron,
Sindy Carolina Gütie
3^e secondaire
2007

Toute personne a la responsabilité d'enrichir continuellement son bagage de connaissances relativement aux grandes réalisations artistiques, scientifiques et sociales de l'humanité. Dans sa mission éducative, la Commission scolaire des Bois-Francs tient à préciser ici les rôles et responsabilités inhérentes à chacune et chacun.

La Commission scolaire :

- adopte la politique culturelle, la diffuse et s'assure de son application;
- met en place le comité culturel de la Commission scolaire et le soutient;
- favorise un partenariat avec les organismes culturels et les municipalités;
- approuve le plan d'action élaboré par le comité culturel et soutient sa réalisation;
- informe et rend compte à la population des services culturels offerts par la Commission scolaire.

Le comité culturel *:

- s'assure de la mise en œuvre de la politique culturelle en proposant un plan d'action triennal et en procédant à sa révision annuelle;
- conseille et recommande à la Commission scolaire toute action ou affectation de ressources découlant de la mise en application de la politique culturelle ou de son plan d'action;
- sensibilise les directions d'établissement à l'importance de la dimension culturelle dans le parcours scolaire de l'élève;
- fait connaître le programme *La culture à l'école* ou toute autre mesure pouvant contribuer au développement des arts et de la culture;
- analyse, évalue et recommande, au besoin, les projets présentés dans le cadre du programme *La culture à l'école*.

* Le comité culturel est représentatif des ordres d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire, de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes ainsi que des Services éducatifs de la Commission scolaire des Bois-Francs.



Pluie
Mathieu Lefebvre
4^e secondaire
2006



Classe musée
2007

La direction d'établissement :

- encourage l'intégration de la dimension culturelle dans la vie de l'établissement ;
- actualise le plan d'action découlant de la politique culturelle dans son établissement;
- suscite la réalisation d'activités culturelles et appuie le personnel dans sa démarche;
- diffuse dans l'établissement l'information concernant les activités ou projets culturels des différents ministères ou organismes et soutient ceux retenus par le personnel ;
- favorise le partenariat avec la communauté dans l'élaboration des activités culturelles.

Le conseil d'établissement :

- favorise le développement de la dimension culturelle dans la vie de l'école ou du centre de formation;
- rend compte des services offerts à la communauté;
- approuve les ententes de partenariat avec la communauté ;
- collabore au développement social et culturel de la communauté qu'il dessert.

Le personnel de l'établissement :

- planifie et élabore des activités à caractère culturel pour et avec les élèves;
- insère des repères culturels signifiants dans les situations éducatives afin d'amener l'élève à situer tout nouvel apprentissage dans un contexte historique;
- encourage l'élève à se développer dans le domaine culturel en exerçant son esprit créatif, critique, esthétique et éthique.

L'élève :

- participe à la planification, à la réalisation et à l'évaluation d'activités culturelles, selon ses habiletés, ses intérêts et ses talents personnels.

Le parent :

- soutient son enfant dans sa participation aux activités et aux projets culturels.



CONCLUSION

À la Commission scolaire des Bois-Francis, le mouvement est bien engagé. Intégrer la dimension culturelle à l'école et au centre de formation, c'est un accès privilégié vers le plaisir d'apprendre. Guider les élèves dans leur compréhension du monde, n'est-ce pas là notre plus belle mission?

Par l'écriture de cette politique, la Commission scolaire des Bois-Francis reconnaît l'importance de la dimension culturelle.

Elle invite maintenant tous et chacun à faire sienne cette politique et les encourage fortement à devenir des *passeurs culturels*.



Œuvre collective
Maxime Bourgeois,
James Champagne,
Sarah L. Desrochers,
Sara Malo,
Gabrielle Pellerin
6^e année
2004



BIBLIOGRAPHIE

Documents

MEXICO CITY. *Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles. Conférence mondiale sur les politiques culturelles, 26 juillet – 6 août 1982.*

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *L'intégration de la dimension culturelle à l'école* [Document de référence à l'intention du personnel enseignant].

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS. *La Politique culturelle du Québec - Notre culture, notre avenir, 2^e trimestre, 1992.*

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Les États généraux sur l'éducation 1995-96 - Rénover notre système d'éducation : dix chantiers prioritaires : rapport final de la Commission des États généraux sur l'Éducation, 1996.*

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Prendre le virage du succès - Réaffirmer l'école : rapport du Groupe de travail sur la réforme du curriculum, 1997, 151 p.*

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Préparer les jeunes au 21^e siècle : rapport du groupe de travail sur les profils de formation au primaire et au secondaire, 1994, 55 p.*

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Programme de formation de l'école québécoise - Éducation préscolaire, enseignement primaire, 2001, 350 p.*

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Programme de formation de l'école québécoise - Enseignement secondaire, premier cycle, 2003.*

Articles

BOUCHER, Andrée-Caroline. « *Intégrer la dimension culturelle à l'école, un accès privilégié vers le plaisir d'apprendre!* », *Vivre le primaire, Magazine de l'Association québécoise des enseignantes et enseignants du primaire*, p. 41-43.



GIBEAULT, René. « *Des politiques culturelles dans les commissions scolaires* », *Art et culture à l'école*, vol. 14, n° 3, février 2006, p. 24-25.

LE PAILLEUR, Monique. « *La culture pour se donner des racines et des ailes* », *Québec Français*, n° 121, printemps 2001, p. 30-33.

Politiques culturelles consultées

Politique culturelle de la MRC d'Arthabaska,
21 septembre 2005

Politique culturelle de la MRC d'Arthabaska, plan d'action 2006-2009, octobre 2005

Politique culturelle de la MRC de l'Érable,
11 septembre 2002

Politique de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin,
mars 2002

Politique de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke,
janvier 2005

Politique de la Commission scolaire des Patriotes,
avril 2002

Politique de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay,
janvier 2005

Politique de la Commission scolaire des Sommets,
mai 2004

Politique de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets,
juin 2004

Politique de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys,
octobre 2003

Politique des Arts et de la Culture, Victoriaville,
1999





Personne-ressource

Mélanie Poisson, agente de recherche, ministère de la Culture et des Communications, Direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec

Conception et collaboration

Huguette Deland, directrice adjointe, Services éducatifs

Alain Desruisseaux, directeur, centres de formation générale des adultes

Nataly Gagnon, conseillère pédagogique, Services éducatifs

Luce Lafrenière, conseillère pédagogique, Services éducatifs

Danielle Pelletier, directrice, établissements primaires

Daniel Sicotte, directeur, établissement secondaire

Joanne Trempe, directrice, établissement primaire

Hélène Trottier, directrice, établissements primaires

Rédaction

Alain Desruisseaux, directeur, centres de formation générale des adultes

Nataly Gagnon, conseillère pédagogique, Services éducatifs

Luce Lafrenière, conseillère pédagogique, Services éducatifs

Hélène Trottier, directrice, établissements primaires

Conception graphique

Nataly Gagnon, conseillère pédagogique, Services éducatifs

Martine Tourigny, secrétaire de gestion, Services éducatifs

Photographies

Nataly Gagnon, conseillère pédagogique, Services éducatifs

Martin Morissette, photographe

Révision

Robert Raymond, directeur, Services éducatifs

Martine Tourigny, secrétaire de gestion, Services éducatifs

Isabelle Verville, secrétaire, Services éducatifs

